DÉPARTEMENT DU JURA ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER CANTON DE LONS 2

Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 octobre 2023

Présents:

Mmes Zora CHAFFARD-QOCHIH, Élisabeth FORIEN, Mathilde LEGGHE, Marie-Cécile MÉNÉTRIER, Florence MIDIERE, Stéphanie MOREAU

MM. Dominique BILLOT, Nicolas DAGNEAU, Jérôme MOUILLOT

Pouvoir : Monsieur Fabrice ROUSSE, absent excusé, donne pouvoir à M Dominique BILLOT

Absents:

Christian NOUVELOT, Hervé ROLLET,

Secrétaires de séance :

Élisabeth FORIEN, Mathilde LEGGHE et Florence MIDIERE

Début de la séance : 9 h 30

**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 22 SPTEMBRE 2023

Le compte-rendu est en attente de relecture.

1. <u>Délibération sur les heures complémentaires et supplémentaires effectuées par les agents de</u> mairie

Monsieur le Maire informe que Monsieur Michel, Chef de Service SGC (Service de Gestion Comptable), demande à toutes les communes de bien vouloir prendre une délibération pour autoriser le paiement des heures supplémentaires et complémentaires aux agents.

Le Conseil **DÉCIDE à l'unanimité** d'autoriser le paiement des heures supplémentaires et complémentaires.

2. <u>Délibération sur le retrait des délibérations N°39/2023, 40/2023, 41/2023 et 42/2023 concernant le</u> droit de préemption à la suite du courrier de la Préfecture

Un courrier de recours gracieux signé de Madame la sous-préfète de Saint-Claude a été adressé le 20 juillet 2023 à Monsieur le Maire.

Il demande par délibération du Conseil Municipal, à retirer la délibération N°39/2023, « *entâchée* d'irrégularités » concernant le droit de préemption urbain pris par le Conseil Municipal à propos de la parcelle AA 23, et de manière générale, le renoncement du Conseil Municipal à exercer le droit de préemption urbain.

En effet, le Conseil municipal a délégué ce droit à Monsieur le Maire par délibération n° 28/2023 du 17 mai 2023, suite au droit de préemption consentit à ECLA lors de l'approbation du PLUi, puis redonné par ECLA aux communes, hors zones commerciales et artisanales.

Le Conseil ne s'étant pas réuni cet été, la délibération n'a pu être prise. Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de délibérer pour retirer cette délibération n° 39/2023 pour la parcelle AA 23.

Monsieur le Maire demande également au Conseil municipal de délibérer pour retirer les délibérations du 22 septembre 2023 :

- n° 42/2023 pour renoncer à préempter la parcelle AB 180;
- n° 43/2023 pour renoncer à préempter les parcelles ZC 119 et 116;
- n° 44/2023 pour renoncer à préempter la parcelle AA 170.

Le Conseil municipal n'exercera plus le droit de préemption. Toutefois, Monsieur le Maire s'engage à faire à chaque conseil un relevé de décisions prises à ce sujet.

Le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité de retirer la délibération n° 39/2023 pour la parcelle AA 23 ainsi que les délibérations 40/2023, 41/2023 et 42/2023 et dit renoncer dorénavant au droit de préemption urbain qui sera seul assuré par le Maire.

3. Délibération sur l'implantation d'un bungalow et d'une terrasse dans le Parc des Vignes

Monsieur le Maire informe les Conseillers présents qu'à la suite de la demande du Conseil, l'association Pour Que Vive La Sorne a modifié l'emplacement du futur bungalow. Le Maire et les adjoints ont pu se rendre sur place pour constater l'emprise au sol et ont trouvé le nouveau projet conforme à ce qui avait été demandé. Celui-ci est donc présenté au Conseil pour autorisation d'implantation. Élisabeth FORIEN précise que l'emprise foncière est moins importante maintenant. Les Conseillers souhaitent définir précisément les frais que la commune va engager afin de répondre à une équité entre les associations communales.

Le Maire confirme sa volonté de fournir le bois de charpente (Douglas communaux) et de prendre en charge le coût de leur abattage par un professionnel. L'abattage sera contrôlé par Jérôme MOUILLOT. Celui-ci précise que les arbres déjà abattus en bord de route sont eux déjà prévus pour la commune.

Le Maire confirme sa prise en charge des démarches administratives, dont le dépôt de permis, ainsi que le financement ERP et PMR.

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité l'implantation du bungalow et de la terrasse dans le Parc des Vignes si respect des éléments ci-dessus.

3 bis :

Un avenant à la convention qui nous lie avec l'association Pour Que Vive La Sorne est en projet. Monsieur le Maire souhaite que celle-ci ne soit pas trop complexe. Zora CHAFFARD-QOCHIH lui propose de travailler à partir de la convention initiale, du compte rendu de Mathilde LEGGHE et de celui de l'Association PQVLS lors de la réunion du jeudi 14 septembre 2023.

Le raccordement de la hotte à la cheminée au Café Associatif sera réalisé par la Mairie.

3 ter :

Monsieur le Maire demande à ce que la Commune soit invitée aux Assemblées Générales de chaque association communale. L'Association des chasseurs et PQVLS le font mais pas pour les autres.

Une demande a été faite par le Maire au Foyer Rural... nous n'avons pas eu de réponse... Nous demanderons le compte rendu de l'AG et l'état des finances de cette association.

4. <u>Délibération sur le phasage et la réalisation des projets communaux présentés au dernier conseil</u>

Monsieur le Maire remet à chaque Conseiller un jeu d'étiquettes portant le nom d'un projet à réaliser. Il revient sur la présentation de Monsieur LAVIER : « Même en ne prenant pas en compte les futures recettes, il est possible de réaliser tous les projets. ». Madame CHAFFARD-QOCHIH argumente qu'a contrario, toutes les dépenses de fonctionnement liées aux projets ne sont pas non plus prises en compte : taxe foncière, énergie, etc.

Monsieur le Maire argumente que les gains liés aux loyers des locations d'appartements compenseront largement ces dépenses, le coût de l'énergie, entre autre, étant pris en charge par les locataires.

Chaque projet est passé en revue. Après réflexion, les panneaux photovoltaïques prévus initialement sur l'ancien bâtiment communal auront un meilleur rendement sur le toit de la nouvelle mairie. Il faudra se renseigner auprès de l'Architecte des Bâtiments de France puisque c'est un bâtiment classé, mais l'argument écologique est aujourd'hui pris en compte. Jérôme MOUILLOT signale que la toiture est faite de petites tuiles et qu'il faudra voir la faisabilité technique. Un chiffrage est également à refaire. Monsieur le Maire a pris rendezvous avec l'entreprise.

Les projets sont ensuite pensés en phasage. Madame Zora CHAFFARD-QOCHIH signale qu'il ne reste que 15 000 euros pour finir l'année et qu'il faut être prudent dans les dépenses.

Elle souhaiterait qu'un seul emprunt soit réalisé en 2025 et non 3 comme prévu dans le rapport de M. LAVIER, les frais assure-t-elle seraient ainsi réduits.

Dans tous les cas, si les montants prévus changent, le Conseil sera en droit de revenir sur les projets. Le Conseil Municipal propose donc :

Pour la fin d'année 2023 :

- Finitions du préau : grilles et ponçage des bandes : des devis sont demandés
- Déménagement de la mairie à la salle Anne de Gagnaire : les entreprises sont contactés et d'autres devis demandés.
- Changement de la fenêtre de la salle des fêtes : le devis est signé.
- Achat d'un réciprocateur pour les travaux cimetière : l'achat est réalisé

Pour l'année 2024 :

- Achat d'une épareuse pour le tracteur : nous attendons la démonstration de l'entreprise.
- Réalisation de la piste cyclable (frais engagés par l'AFR) : dossiers de demandes de subventions à faire.
- Réalisation des travaux dans le P'tit Bouchon : maison pour tous et des Associations au rez-dechaussée et appartement au 1^{er} étage : Monsieur le Maire rencontre l'entreprise pour un devis.
- Maison de services
- Panneaux photovoltaïques sur la nouvelle mairie
- Rénovation du studio du gîte et installation d'un cumulus indépendant

Pour l'année 2025 :

Sécurisation de la Grande Rue

Une discussion reste à avoir concernant la localisation de la bibliothèque municipale. Monsieur le Maire souhaiterait une implantation dans l'ancien atelier communal afin de pouvoir : réhabiliter le local qui contribuerait au projet cœur village, atteindre l'assiette des subventions et donc ne pas devoir rendre les subventions déjà versées par le Département et la Région et pouvoir libérer la mairie pour en faire un appartement donc de l'investissement.

Mme CHAFFARD QOCHIH préfère ne pas se positionner tout de suite, afin d'être certain que l'assiette des subventions n'est pas atteinte si la bibliothèque va à la mairie avec un nouveau chiffrage réel des travaux dans le hall du P'tit Bouchon.

Sur ce point, le choix sera soumis au vote du prochain conseil ainsi que l'analyse des derniers projets répondant à la transition énergétique et écologique.

La séance est levée à 11 h 50.

Merci à Mathilde pour le petit déjeûner!

Chilly le Vignoble

Dominique Billot, Maire

